



ARRETE n° 23-629

Portant ouverture de la campagne de recrutement du programme Master

Le Directeur de l'Université de technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article, L612-5 à L612-6, L711-3, L715-3, D612-33 à D612-36, D651-1, R715-9 à R715-9-5 Vu les statuts de l'établissement, Vu le règlement intérieur de l'établissement.

ARRETE

Article 1

Procédure de dépôt de dossier de candidature MASTER

- Toute demande d'admission pour le programme Master pour les étudiants ne relevant pas de la plateforme Mon Master se fait exclusivement via l'application en ligne sur le site <u>www.utt.fr</u>.
- Les dates d'ouverture de l'application en ligne sont du vendredi 22 décembre 2023 au lundi 15 avril 2024.
- Tout dossier incomplet ou non soumis dans les délais (du vendredi 22 décembre 2023 au lundi 15 avril 2024 minuit) ne pourra pas être traité lors des sessions du jury d'admission et sera donc considéré comme refus d'admission.

Article 2

Jury d'admission

Tout dossier d'admission recevable (dossier « soumis complet ») sera évalué par la session d'admission qui aura lieu le 29 avril 2024.

Article 3

Décisions de jury

Toutes les décisions de jury seront communiquées individuellement dans les jours suivants les sessions d'admission :

- Dans un premier temps par mail via l'application en ligne.
- Dans un second temps par courrier envoyé par mail.

Fait à Troyes, le 11 décembre 2023

Pr Christophe COLLET

Directeur de l'UTT

Pagen sur 1

SIRET 191 010 602 00032